

Les ingénieurs long-terme des territoires : un corps moderne ouvert sur l'ensemble des enjeux du développement durable

Décentralisation, construction européenne, évolution de la société et de ses attentes : le rôle de l'Etat a progressivement évolué, rendant nécessaire de s'interroger sur le sens de l'action des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF) avec deux orientations très différentes :

- *Soit confirmer le mode de gestion actuel, d'un corps d'Etat concentré sur ses seuls besoins : la conséquence en sera à court terme la disparition de l'ingénieur de la haute fonction publique de l'Etat ;*
- *Soit le revoir en considérant le rôle de l'ingénieur à travers ses métiers et à l'échelle de l'ensemble des lieux où l'action publique peut s'exercer : c'est l'approche que défend l'UnIPEF.*

Il y a 20 ans, les postes opérationnels, à fort contenu technique et managérial, représentaient de l'ordre de 50 à 60% des affectations à la sortie de l'école. Aujourd'hui ces postes ne représentent qu'un quart environ des affectations. Dans le même temps, sans présager de l'intérêt propre de ces fonctions, les postes de « chargés de mission » ont été multipliés par 5.

Les premiers postes étant essentiels dans le développement des compétences, 5 ou 10 années après, l'Etat ne disposera pas du même vivier d'ingénieurs, candidats potentiels à des postes de direction dans la haute fonction publique et disposant d'une expérience opérationnelle indissociable de leur formation scientifique. C'est ainsi une filière essentielle à la diversité de la haute administration qui est ainsi remise en cause si rien n'est fait pour assurer cet ancrage dans le réel, à travers un véritable parcours sur le terrain, au contact de la complexité de situations techniques, politiques et sociales.

L'Etat ne disposant plus aujourd'hui des postes opérationnels en nombre suffisant du fait notamment de la décentralisation, seule une approche plus large, englobant les établissements publics de l'Etat et les collectivités publiques dans la gestion quotidienne des carrières, est de nature à recréer les mêmes conditions. Et cela au plus grand bénéfice de l'Etat, mais aussi de l'ensemble des collectivités publiques grâce à une meilleure fluidité dans les parcours.

L'approche multi-employeur, du premier corps d'ingénieurs (3800 IPEF) issu de la fusion des anciens « corps des ponts » et « corps du Gref » nous apparaît donc essentielle.

Cette évolution dans l'approche du fonctionnement d'un « corps d'Etat » appelé à devenir un « corps de la Nation », rend indispensable la concentration de sa gestion en un seul lieu, alors que depuis la création du corps des IPEF, celle-ci est éclatée entre les 2 Secrétariats Généraux des 2 principaux ministères employeurs. **Cette gestion unique** se doit d'embrasser à la fois les échelles de long terme et de court terme, à l'écoute des différents employeurs : les 2 ministères principaux mais aussi les autres ministères, les établissements publics (RFF, SNCF, RATP, VNF, etc), les collectivités locales, mais également le secteur privé, impliqué dans l'action publique.

Enfin, une telle modernisation nécessite une formation de haut niveau, cohérente avec le niveau doctorant, adossée à **un** établissement d'enseignement supérieur de premier plan, reconnu par la qualité de son enseignement et de sa recherche. La formation des IPEF ne doit pas résulter d'un établissement « hors sol » ne s'intéressant qu'aux corpsards, mais doit être identifiée à **une école unique de référence internationale**, à même de pouvoir dispenser la formation commune indispensable à de futurs fonctionnaires, mais aussi de préserver la diversité des filières et thématiques scientifiques embrassant la grande diversité des compétences. La fusion des 2 corps serait un échec si elle devait se traduire par une formation scientifique unifiée conduisant à la perte de la richesse nécessaire à la panoplie des métiers exercés.

Thierry Dallard
Président de l'UnIPEF
Juin 2012